

GARANTIES AQUALINER & AQUAFLEXILINER UBBINK®

Cadre de la garantie :

Outside Living Industries accorde une garantie de 10 ans pour les bâche Aqualiner et 20 ans sur les bâches Aquaflexiliner à compter de la date d'achat.

Barrière géosynthétique à utiliser dans la construction de bassin.
Cette garantie porte sur :

- La résistance aux ultraviolets
- La résistance des soudures
- La résistance à la pourriture
- La résistance aux températures selon la norme DIN 53361 .

L'utilisation d'une sous-couche géotextile lors de la pose est indispensable pour éviter une perforation liée aux cailloux et racines .

Conditions de garantie :

Le recours à la garantie s'étend à notre discrétion à la réparation gratuite de la bâche ou à la fourniture en remplacement de la bâche en question, en quantité nécessaire.

Le dédommagement pour la dépose et la pose, le contrôle, le manque de bénéfice et/ou les dommages et intérêts ne sont pas couverts par la garantie .

Sont également exclus tous recours pour dommages et pertes de toute sorte qui auraient été causés par l'appareil ou son emploi.

Le remplacement ne justifie pas une nouvelle période de garantie. Le recours à la garantie est exclu en cas de mauvais traitement ou d'une utilisation abusive et n'est possible que si le client a acquis la bâche auprès d'un revendeur spécialisé.

Pièces à fournir pour toute demande de garantie :

- Facture d'achat
- Photos de l'ensemble du produit

Garanties	Hors garanties
<ul style="list-style-type: none"> • La résistance aux ultraviolets • La résistance des soudures • La résistance à la pourriture • La résistance aux températures selon la norme DIN 53361 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchirures • Non utilisation d'une sous couche géotextile • Mauvais utilisation du produit • Collages • Application d'un produit non compatible